



5 - Administration générale

**Elaboration du document unique
d'évaluation des risques professionnels
pour les personnels du Département**

Rapport n° CP/2013/367

Service gestionnaire :

Direction des ressources humaines

Résumé :

Ce rapport a pour objet le lancement de la démarche d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels pour les personnels du Conseil Général et l'introduction d'une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Contexte et enjeux

L'évaluation des risques professionnels est une obligation légale, énoncée dans le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L.4121 du Code du travail.

L'évaluation des risques professionnels est formalisée dans un document unique (DU), qui constitue un état des lieux de la situation générale de la collectivité en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Un premier travail a été réalisé en 2006, permettant l'évaluation d'une partie des unités de travail. Cependant, pour nombre d'entre elles, les unités de travail et le contenu des évaluations sont obsolètes. Une mise à jour et une étude complète sont nécessaires.

Les évaluations tiendront compte des diagnostics déjà réalisés et des résultats obtenus, par exemple des missions d'inspection organisées par l'ACFI du Centre de gestion ou les enseignements de l'enquête « Travailler ensemble au CG67 » qui pourront être mobilisés notamment pour l'identification des risques psycho-sociaux.

Il est attendu du projet les résultats suivants :

- Une vision claire et partagée des risques professionnels présents dans l'ensemble des unités de travail de la collectivité.
- Un document unique disponible sur chaque site, qui consigne les risques identifiés.
- Un plan d'action priorisé qui alimentera le programme annuel de prévention.
- Une culture sécurité partagée avec les cadres et l'ensemble des acteurs.

Le projet

- **Les acteurs du projet :**

Le projet d'élaboration du document unique est organisé autour :

- d'un comité de pilotage qui valide les principales étapes de la démarche et la qualité des livrables et apporte les arbitrages nécessaires
- d'une équipe projet qui met en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels, réalise les études nécessaires et produit les livrables attendus
- de groupes techniques qui réalisent l'évaluation des risques sur le terrain, à l'aide des outils conçus en amont (grilles d'évaluation, fiches de risques...) et élaborent une proposition de plan d'actions d'amélioration.

Chaque groupe technique est animé par un membre de l'équipe projet, de façon à démultiplier la couverture des sites. Il est composé en fonction des besoins et associe idéalement :

- Le conseiller et l'assistant de prévention concernés
- Les encadrants et agents des unités de travail concernées
- Le chef d'établissement
- Le médecin de prévention

Les membres de l'équipe projet bénéficient d'une formation pour leur permettre d'animer et de coordonner l'évaluation des risques professionnels avec les différents groupes de travail. Ils doivent donc en comprendre les enjeux, connaître la méthodologie et savoir l'expliquer. Ils sont garants de la réalisation de l'évaluation et de la mise en place d'une proposition de plan d'actions d'amélioration. Les assistants de prévention bénéficient également d'une formation complémentaire à leur formation initiale.

Compte tenu de la transversalité et de l'étendue du projet à mener au sein de la collectivité, l'équipe projet est fortement mobilisée, autour d'une quinzaine d'agents chargés :

- de construire la démarche et ses outils,
- de la mettre en œuvre de manière concertée et partagée avec les encadrants, les agents et les autres acteurs de la politique d'hygiène et de sécurité,
- de formaliser les évaluations des différentes unités et de les consolider collectivement au travers du document unique.

Ces trois étapes indispensables seront coordonnées de la manière suivante :

- **Les 3 phases du projet :**

Phase 1 : préparation des outils et de la méthodologie

Cette phase est consacrée à la préparation de la méthodologie d'évaluation des risques, à la construction d'outils et à la réalisation de tests sur le terrain.

Phase 2 : évaluation des risques sur le terrain

Les groupes de travail se réuniront sur le terrain selon le plan de charge et le calendrier validé pour 2013. Ils recenseront et évalueront les risques par unité de travail et feront des propositions de plan d'actions d'amélioration.

Phase 3 : consolidation et synthèse des résultats

A l'issue des groupes de travail, une mise en cohérence ainsi qu'une synthèse des travaux sera effectuée. Ce travail d'analyse permettra de dégager des tendances et des priorisations d'actions en vue de l'élaboration du DU de la collectivité.

Le calendrier du projet

Phase	Echéances/ date limite
Phase 1 : Préparation des outils et méthodologie	Travaux préparatoires de janvier à fin mars 2013
Phase 2 : Evaluation des risques sur le terrain	D'avril à septembre 2013
Phase 3 : Consolidation et synthèse	Octobre 2013
Présentation de la 1 ^{ère} phase du DU et du programme de prévention au CHSCT du 28 novembre 2013	

Le financement du projet

La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) à travers son Fonds National de Prévention, accompagne financièrement les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de projets de prévention des risques professionnels.

L'aide financière porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes intervenant durant la démarche:

- Constitution du dossier
- Recueil de données, analyse des situations de travail, recherche de solutions
- Elaboration du plan d'actions, mise en œuvre des changements, évaluation

Elle ne prend pas en compte :

- Les achats de matériels, d'engins, de véhicules ou d'équipements de sécurité
- Les prestations externes

Cette évaluation mobilise fortement les quinze membres de l'équipe projet, qui consacreront en moyenne cinq jours de travail à cette démarche en 2013.

En complément de l'investissement de l'équipe projet, deux agents sont particulièrement dédiés à l'expertise et à l'appui nécessaires à la réussite de la démarche : un ingénieur hygiène et sécurité et une chargée d'études RH. Ces deux référents dédiés consacreront six mois de travail à la préparation des évaluations, à l'accompagnement de leur réalisation et à la rédaction du document unique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la conduite du projet d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels pour les personnels du Conseil Général.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la lettre d'engagement ainsi que la demande de subvention adressées au Fonds National de Prévention.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président
Le Premier Vice-Président,



André KLEIN-MOSSER